Exxsol D80 - Diluant peinture

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

1.1 Identificateur de produit: Exxsol D80 - Diluant peinture

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (60 ºC < fp < 93 ºC)

CAS: 64742-47-8

Autres moyens d'identification:

Non disponible

1.2 Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

Utilisations identifiées pertinentes: Décapant

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

1.3 Identificateur du fournisseur initial:

Solutions Chemco Inc
4325 rue de l'Église
G6H 3B1 Thetford Mines - Quebec - Canada
Tél.: (418) 338-0517 - Fax: (418) 338-6915
info@solutionschemco.com
https://www.solutionschemco.com/

1.4 Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

SIMDUT 2015:

La classification de ce produit a été réalisée conformément à la Partie 2 du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17 modifié par DORS/2022-272)

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, Catégorie 1, H304
Flam. Liq. 4: Liquides inflammables, Catégorie 4, H227

2.2 Éléments d'étiquetage:

SIMDUT 2015:

Danger

Indications de danger:

Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Flam. Liq. 4: H227 - Liquide combustible.

Conseils de prudence:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/chaussures de protection.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.
P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser{0} pour l'extinction.
P403: Stocker dans un endroit bien ventilé.
P501: Éliminer le contenu et / ou son récipient à travers le système de collecte sélective activé dans votre commune.

2.3 Dangers physiques e pour la santé non classfiés ailleurs (HHNOC - PHNOC):

Non disponible

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances:

Conformément à le ANNEXE 1 - ÉLÉMENTS D'INFORMATION FIGURANT SUR LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17), le produit contient:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS (suite)

Identification	Nom chimique /classification	Concentration
CAS: 64742-47-8	**Distillats légers (pétrole), hydrotraités (60 ºC < fp < 93 ºC)** Asp. Tox. 1: H304; Flam. Liq. 4: H227 - Danger	**100 %**

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

3.2 Mélanges:

Non concerné

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins nécessaires:

Les symptômes résultant d´une intoxication peuvent survenir après l´exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Il s´agit d´un produit ne contenant pas de substances jugées dangereuses par inhalation, toutefois, en cas de symptômes d´intoxication, retirer la personne affectée de la zone d´exposition et lui fournir de l´air frais. Demander des soins médicaux si les symptômes s´aggravent ou persistent.

Par contact cutané:

En cas de contact, il est recommandé de rincer la zone affectée à l'eau claire et de nettoyer avec du savon neutre. En cas de manifestations cutanées (démangeaison, rougeur, éruptions cutanées, ampoules,…), consultez un médecin muni de la Fiche de Données de Sécurité.

Par contact avec les yeux:

Il s'agit d'un produit qui ne contient pas de substances classées dangereuses au contact avec les yeux. Rincer pendant au moins 15 minutes avec beaucoup d'eau à température ambiante, en évitant que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux.

Par ingestion/aspiration:

Demander immédiatement des soins médicaux en fournissant la FDS du produit concerné. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie orale avant d´avoir obtenu l´avis d´un médecin. Rincer la bouche et la gorge, vu qu´il est possible qu´elles aient été touchées lors de l´ingestion. Maintenir la personne affectée au repos.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:

Non disponible

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Agents extincteurs appropriés et inappropriés:

Agents extincteurs appropriés:

Liquide combustible. Utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), sinon utiliser des extincteurs à poudre physique ou à base de dioxyde de carbone (CO_2).

Agents extincteurs inappropriés:

IL N´EST PAS RECOMMANDÉ d´utiliser des jets d´eau pour l´extinction.

5.2 Dangers spécifiques du produit dangereux, notamment la nature de tout produit de combustion dangereux:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:

En fonction de l´ampleur de l´incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu´un équipement respiratoire personnel. Disposer d´un minimum d´installations d´urgence ou d´éléments d´intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...).

Dispositions supplémentaires:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE (suite)

Intervenir conformément au Plan d´Urgences Intérieur et aux Fiches d´information relatives aux interventions en cas d´accidents et autres urgences. Supprimer toute source d´ignition. En cas d´incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s´enflammer ou d´exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l´incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

Isoler les fuites à condition qu´il n´y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection.

Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Produit jugé non dangereux pour l´environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d´un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l´élimination, consulter la rubrique 13.

6.4 Référence à d´autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail concernant la manipulation des chargements à la main. Ordonner et ranger et procéder à l´élimination moyennant des méthodes sûres (chapitre 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d´utilisation. Il est recommandé de procéder au transvasement lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il est recommandé de disposer de matériel absorbant à proximité du produit (Voir sous-rubrique 6.3)

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 ºC

Température maximale: 30 ºC

Durée maximale: 6 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l´exception des indications déjà spécifiées, il n´est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l´usage de ce produit.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d´exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Il n´existe pas de valeurs limites d´exposition pour les substances qui constituent le produit

8.2 Contrôles d'ingénierie appropriés:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,…) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Pour plus de renseignements, se référer au sous-rubrique 7.1 Toute l´information contenue ici est une recommandation qui nécessite d´une spécification de la part des services de prévention des risques de travail, étant inconnu si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Observations
Protection des mains obligatoire	Gants de protection chimique (Matériel: Nitrile, Épaisseur: 0,3 mm)	Remplacer les gants en cas de début de détérioration.

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Observations
Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s´il y a un risque d'éclaboussements.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Observations
	Vêtements de travail	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d´exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d´utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994
	Chaussures de travail antidérapantes	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d´exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d´utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1

F.- Mesures complémentaires d´urgence

Mesure d´urgence	normes	Mesure d´urgence	normes
Douche d´urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles sur l´exposition de l´environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d´éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l´environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d´informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 ºC:	Liquide
Aspect:	Non disponible
Couleur:	Non disponible
Odeur:	Non disponible
Seuil olfactif:	Non disponible *

Volatilité:

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition:	234 ºC
Pression de vapeur à 20 ºC:	2 Pa
Pression de vapeur à 50 ºC:	33,42 Pa (0,03 kPa)
Taux d'évaporation à 20 ºC:	Non disponible *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 ºC:	795,5 kg/m³
Densité relative à 20 ºC:	0,796
Viscosité dynamique à 20 ºC:	3,7 cP
Viscosité cinématique à 20 ºC:	4,65 mm²/s
Viscosité cinématique à 40 ºC:	Non disponible *
Concentration:	Non disponible *
pH:	Non disponible *
Densité de vapeur relative 20 ºC:	Non disponible *
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) 20 ºC:	Non disponible *
Solubilité dans l'eau à 20 ºC:	Non disponible *
Propriété de solubilité:	Non disponible *
Température de décomposition:	Non disponible *
Point de fusion/point de congélation:	-58 ºC

Inflammabilité:

Point d'éclair:	64 ºC
Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible *
Température d´auto-ignition:	225 ºC
Limite d'inflammabilité inférieure:	0,7 % Volume
Limite d'inflammabilité supérieure:	5,3 % Volume

Caractéristiques des particules:

Diamètre équivalent médian:	Non concerné

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives:	Non disponible *
Propriétés comburantes:	Non disponible *
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	Non disponible *
Chaleur de combustion:	Non disponible *
Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables:	Non disponible *

Autres caractéristiques de sécurité:

*Non disponible en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Tension superficielle à 20 ºC:	Non disponible *
Indice de réfraction:	Non disponible *

*Non disponible en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7 de la Fiche de Données de Sécurité.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Risque de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l´air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Risque d´inflammation	Eviter tout contact direct	Non applicable

10.5 Matériaux incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l´issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO_2), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n´est disponible

Effets dangereux pour la santé:

En cas d´exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d´exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d´exposition :

A- Ingestion:

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d´information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

B- Inhalation:

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d´information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

C- Contact avec la peau et les yeux:

- Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, et ne contiennent pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d´information, voir rubrique 3.
- Contact avec les yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES (suite)

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d´information, voir rubrique 3.
  IARC: Distillats légers (pétrole), hydrotraités (60 ºC < fp < 93 ºC) (3)
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

E- Effets de sensibilisation:

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d´information, voir rubrique 3.
- Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d´exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

H- Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d´ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations:

Non disponible

Information toxicologique spécifique des substances:

Non disponible

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée expérimentale sur le produit n´est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

12.1 Écotoxicité:

Non disponible

12.2 Persistance et dégradation:

Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol:

Non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non concerné

12.6 Autres effets nocifs:

Non décrits

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION (suite)

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d´évaluation et élimination. Au cas où l´emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu´avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d´eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Législation relative à la gestion des déchets :

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n´est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA)

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementation, canadienne ou étrangère, relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

- Liste extérieure des substances (LES): Non disponible
- Liste intérieure des substances (LIS): *Distillats légers (pétrole), hydrotraités (60 ºC < fp < 93 ºC) (64742-47-8)*

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d´environnement:

Il est recommandé d´utiliser l´information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d´information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d´établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l´utilisation, le stockage et l´élimination du produit.

Autres législations:

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s´appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à l´ANNEXE 1-ÉLÉMENTS D'INFORMATION FIGURANT SUR LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17), modifié par le DORS/2020-38 et le DORS/2022-272.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H227: Liquide combustible.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d´information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

SIMDUT 2015:

Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Flam. Liq. 4: H227 - Liquide combustible.

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l´interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l´étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

http://whmis.org/

Abréviations et acronymes:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA: Association internationale du transport aérien
ICAO: Organisation de l´aviation civile internationale
DCO: Demande chimique en oxygène
DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours
FBC: Facteur de bioconcentration
DL50: Dose létale 50
CL50: Concentration létale 50
CE50: Concentration effective 50
Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau
IARC: Centre international de recherche sur le cancer

Date d'établissement: 2024-06-04

L´information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau national, ne pouvant en aucun cas, garantir l´exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s´agit simplement d´une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l´utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L´information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d´autres fins que celles qui y sont stipulées.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ